

GAULTIER (Gauthier, Gautier) DE VARENNES (Devarenne, De Varenne), JEAN-BAPTISTE, prêtre, procureur du séminaire de Québec, chanoine, pénitencier et archidiacre du chapitre, vicaire général, membre du Conseil supérieur, né à Trois-Rivières, probablement le 2 octobre 1677, fils de René Gaultier* de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières, et de Marie Boucher, fille de Pierre BOUCHER, décédé à Québec le 30 mars 1726.

Jean-Baptiste, frère aîné du découvreur Pierre Gaultier* de La Vérendrye, entra en septembre 1688, vers l'âge de 11 ans, au petit séminaire de Québec. Il y fut amené par Mgr de Saint-Vallier [LA CROIX], tout juste revenu de France après sa consécration épiscopale, et par l'abbé Des Maizerets [ANGO]. Il fit toutes ses études, y compris sa théologie, de septembre 1697 au 3 décembre 1700, date de son ordination sacerdotale par Mgr de LAVAL dans la chapelle du séminaire.

Jusqu'en 1706, il fut vicaire à la cathédrale. Les prêtres desservant la paroisse étaient membres du séminaire ; ainsi, Varennes y fut agrégé en 1701 et reçut la direction des jeunes théologiens. Dès le 2 octobre 1702, il devenait chanoine du chapitre ; en 1716, il fut pénitencier, puis archidiacre et vicaire général du diocèse dans les dernières années de sa vie. De plus, Louis XIV le nomma conseiller clerc du Conseil supérieur le 4 janvier 1724, en remplacement de feu l'abbé Joseph de LA COLOMBIÈRE.

Indépendamment de tous ces titres plutôt honorifiques, à partir de 1707 jusqu'à sa mort, la carrière de l'abbé de Varennes fut surtout consacrée à sa fonction de procureur du séminaire, dans laquelle il vint en aide et bientôt succéda à l'abbé JEAN-FRANÇOIS BUISSON DE SAINT-COSME (1660–1712). Le séminaire portait à cette époque une dette de 60 000#. M. de Varennes s'occupa surtout de l'administration des seigneuries, et de la gérance des fermes et moulins exploités par le séminaire. L'action de M. de Varennes apparut de plus en plus ruineuse. On lui reprochait de ne pas suivre les ordres des directeurs, de faire trop d'emprunts et de refuser de rendre compte de sa gestion. Les supérieurs du séminaire de Paris, dont dépendait celui de Québec, s'alarmèrent de la situation au point de conseiller au procureur de présenter lui-même sa démission. Mais, au lieu de cela, Varennes rédigea, en date du 1^{er} septembre 1723, un long mémoire pour justifier son administration depuis 1707. Il rejeta la faute sur « les deux incendies du Seminaire qu'on scait estre arrivées en quatre ans de différence [puis sur] l'incendie generale de l'Isle Jesus [...] [En outre] un Vaisseau chargé de nos effets perit en mer, la un autre est pris par les ennemis [...] [Sans compter] la cherté extreme de toutes choses [...] les Missionnaires que Ion recoit en tous tems sans en exiger aucune reconnaissance [...] [Enfin,] [...] on detache des missionnaires on les envoie avec des frais et depenses considerables tant pour eux que pour les domestiques dont on les fait accompagner ; [...] aprez tout je ne laisse pas de croire que Dieu benit cette entreprise et quil nous rend par ailleurs ce que nous dependons de ce coté la. Ce quil y a de vray cest quil na pas paru que cela ait augmenté nos revenus. »

Dans la même période, une autre maladie naissait : la friction entre les prêtres canadiens et les prêtres français, qui gardaient toujours pour eux les postes de commande au séminaire. Il est vraisemblable que l'abbé de Varennes ait été à la tête de la faction canadienne. Alertés à ce sujet, les supérieurs de Paris donnèrent à leurs collègues de Québec, en 1723, de très sages avertissements sur la conduite de l'Église du Canada.

Mgr de Saint-Vallier reconnut les talents et les vertus de M. de Varennes en le nommant archidiacre et grand vicaire. Il le choisit même comme son exécuteur testamentaire, marquant ainsi sa confiance en Varennes, qui mourut en mars 1726, un an avant Mgr de Saint-Vallier.

L'abbé de Varennes fut peut-être un administrateur ombrageux, mais on reconnaissait en lui un prêtre exemplaire, très mortifié, zélé pour la liturgie, prudent et habile dans la direction des jeunes, et fidèle dans l'observance du règlement.

HONORIUS PROVOST

ASQ, Lettres, M, 28, 47, 59 ; N, 109, 116, 134 ; R, 35 ; Registre C14, 235, 236 ; Séminaire, IV : 119 ; V : 64 ; VIII : 1 ; XV : 58.— Charland, Notre-Dame de Québec : le nécrologe de la crypte, *BRH*, XX (1914). 180.— Tanguay, *Dictionnaire*, I : 258.— Gosselin, *L'Église du Canada*, I : 389s., 439.— J.-E. Roy, Les conseillers au Conseil souverain, *BRH*, I (1895) : 179.— P.-G. Roy, Les conseillers clercs au Conseil souverain de la Nouvelle-France, *BRH* XXII (1916) : 352.— Benjamin Sulte, La Vénération avant ses voyages au Nord-Ouest, *BRH*, XXI (1915) : 103.— Henri Têtu, Le chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France (1723–1773), *BRH*, XVI (1910) : 138.

Bibliographie générale

© 1969–2025 Université Laval/University of Toronto